



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2021
Délibération n°DEL-2021-0235

OBJET : Attribution d'une subvention à la Fédération régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole pour l'organisation d'une journée "la vie du sol et la gestion mécanique de l'enherbement en viticulture"

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 50
Pouvoirs : 18
Absents : 0
Excusés : 24
Pour : 68
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

8.7.21

et affichage le

8.7.21

Secrétaire de séance :
Philippe LORIMIER

Le 28 juin 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 juin 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU Roger GIRAUD

Pouvoir : Olivier SALVETTI à Mylène JACQUIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Michel BELLIN - CROYAT à Christophe BORG, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Christophe ENGRAND à Régine MILLET, Pierre FORTE à Christophe SUSZYLO, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain JOLLY à Martin GERBAUX, Valérie PETEX à François BERNIGAUD, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, François STEFANI à Roger COHARD, Annie TANI à Serge POMMELET, Damien VYNCK à Cécile ROBIN, Brigitte SORREL à Martine KOHLY

Monsieur le Président rappelle l'orientation « Réussir la transition vers un modèle plus résilient » de la politique agriculture et alimentation avec l'objectif de mettre en place des actions pour favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, de la biodiversité. La Fédération régionale des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) propose chaque année une journée technique.

En 2021, cette journée sera consacrée à la vie du sol et la gestion mécanique de l'enherbement en viticulture, sur la commune de Porte-de-Savoie, à destination des viticulteurs de la région.

Seront organisés des ateliers de démonstration (désherbage mécanique, travail du sol, couverts végétaux, des témoignages d'experts, des temps d'échanges entre agriculteurs. Des liens avec les territoires Cœur de Savoie et Grésivaudan seront effectués avec la trame verte et bleue, les pépiniéristes de Savoie, le co-compostage de produits viticoles, le centre d'ampélographie alpine ... Outre les collectivités, sont associés à l'organisation de cette journée le Parc de Chartreuse, des centres de formation, les chambres d'agriculture de l'Isère et des Savoie, l'ADABio (association de développement de l'agriculture biologique), le Syndicat des vins de l'Isère...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Les communautés de communes Cœur de Savoie et Grésivaudan sont sollicitées à hauteur de 2 000 € chacune pour un budget total de 12 290 €.

Suite à l'avis favorable de la commission agriculture forêt du 6 mai 2021, Monsieur le président propose d'attribuer une subvention de 2 000 € à la Fédération régionale des CUMA et d'effectuer la décision modificative suivante sur les crédits d'intervention agriculture :

BUDGET PRINCIPAL Décision modificative					
Articles/Fonctions/Analytique		Section de fonctionnement		Section d'investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6226/92/ AGROECOLOG	Honoraires	2000 €			
6574/92/ AGROECOLOG	Subvention de fonctionnement aux associations, privés Fédération régionale des CUMA	+ 2000 €			
Totaux		0.00	0.00	0.00	0.00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 28 juin 2021



Le Président,
Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.